

Association de malfaiteurs

# Un feyman écroué à Sans-Famille

AEE

Libreville/Gabon

**MICK** Akira Bekale, membre d'un réseau d'escrocs présumé, a été interpellé, dernièrement, par l'antenne spéciale des recherches de la DGR (Direction générale des recherches). Il est reproché à ce compatriote d'une trentaine d'années, sans emploi, d'avoir participé à l'arnaque qui a consisté à extorquer la somme de 27.273.000 francs à un opérateur économique. Les malfaiteurs auraient, en effet, vendu à l'homme d'affaires, des résidus de métal qu'il a fait passer pour du coltan, un produit qui sert à la fabrication des téléphones portables et des ordinateurs.

Le mis en cause, après avoir reconnu les faits, a été déferé à la prison centrale de Libreville. Ses complices présumés, Petit Jean, Henry Adjovi, Awax et Yvon Essono, sont activement recherchés.

Le mode opératoire de ces escrocs présumés consistait à récupérer des résidus de métal, qu'ils mettaient dans des bidons, avant de les faire passer pour du coltan, un produit qui, soutiennent les professionnels du secteur, est très prisé par les Européens et donc, à ce titre, vaudrait une fortune. Pour s'en mettre plein les poches, les cinq malfaiteurs ont déniché un opé-



Photo : AEE

Premier à être interpellé, Mick Akira Bekale est déjà placé sous mandat de dépôt à Gros-Bouquet.

rateur économique, installé dans la zone de Michel Marine. **OFFRE ALLÉCHANTE.** Après lui avoir expliqué l'usage du coltan, ils lui font croire qu'un Européen était justement à la recherche de ce produit bien coté, mais que ce dernier ne peut pas le prendre à l'état brut. Pour ce faire, le produit doit donc d'abord

subir des analyses et autre nettoyage dans un laboratoire agréé. Seulement, l'opération, confie l'association des malfaiteurs à son interlocuteur, coûte cher. Ne disposant pas de moyens financiers pour faire face à une dépense aussi onéreuse, le gang s'en remet à l'opérateur économique pour financer l'opération, lui assurant

qu'il rentrera dans ses fonds et percevra un bénéfice consistant lors de la vente du produit fini. En fait, ils garantissent à leur interlocuteur qu'il pourrait s'en tirer avec plus de 500 millions de francs. Tenté par cette offre alléchante, l'opérateur économique accepte le deal. Joignant l'acte à la parole, il met à la disposition de ses

associés des sommes d'argent importantes, allant de 3 à 5 millions de francs à chaque décaissement. Le total des fonds ainsi encaissés par les escrocs s'élève à la somme de 22 273 000 francs.

**RECHERCHES.** Seulement, le pourvoyeur de fonds n'a toujours pas vu le produit dont il débourse autant d'argent. Pour le rassurer, Mick Akira Bekale lui présente deux bidons de cinq litres de résidus de métal. Comme si les 22 273 000 francs déjà encaissés par la bande des cinq n'étaient pas suffisants, on lui réclame encore une somme de 5 millions de francs pour, soutient Mick Akira Bekale, faire des sacrifices, afin de remercier les génies pour que les choses se passent bien.

Une fois en possession de l'argent -, l'homme disparaît pour de bon, sans laisser d'adresse.

Ce n'est qu'à ce moment que la victime comprend qu'elle vient d'être roulée dans la farine par une bande d'escrocs. Aussi, s'en remet-elle à la DGR pour éclaircir cette affaire et arrêter les coupables.

Au cours de leurs investigations, les fins limiers de cette unité de gendarmerie ont réussi à neutraliser Mick Akira Bekale, déjà placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville. Des recherches se poursuivent activement pour mettre hors d'état de nuire le reste du réseau.

## Faits d'ailleurs

### 14 ans de prison pour avoir violé ses trois filles

Un homme, âgé de 52 ans, a comparu, hier, devant le tribunal correctionnel d'Anvers (Belgique) pour avoir violé ses trois filles, âgées aujourd'hui de 6, 17 et 18 ans. C'est l'année dernière que les faits ont été dénoncés par un voisin. Les abus sexuels ont débuté pour chacune des victimes dès leurs deux ans. Les plus grandes les ont subis jusqu'à leurs sept ans, tandis que la petite avait près de cinq ans quand ils ont cessé. Le quinquagénaire a été interpellé et placé en garde à vue. Il a déclaré qu'il avait été violé dans son enfance alors qu'il se trouvait à l'internat. Ce chauffeur de bus a été condamné, hier, à 14 ans de prison.

### Il tente de violer une étudiante de 22 ans, puis la tue à coups de couteau

Le corps sans vie de Laetitia Bauwens avait été retrouvé lardé de coups de couteau, le 22 avril dernier, sur un parking de Mons Expo, en Belgique. Ses amies, qu'elle devait retrouver sur place pour partir à un colloque à Bruxelles, l'avaient découverte gisant dans une mare de sang. Un suspect, âgé de 33 ans, a été interpellé, hier matin, dans une habitation située à proximité du lieu du crime. Il a été identifié grâce à la vidéosurveillance de la ville, notamment celle des transports en commun. Cédric M., déjà bien connu des services de police, a asséné à l'étudiante plusieurs coups de couteau. Il a également tenté de la violer, sans y parvenir. Laetitia s'est débattue, mais un coup de couteau porté au niveau de la jugulaire lui a été fatal. Un appel à témoins a été lancé car plusieurs jeunes filles auraient, par le passé, déjà été suivies ou accostées par le meurtrier présumé.

### Arrêté pour vol, il avait aussi défilé dans la cabine du magasin

Les faits se sont déroulés dans un grand magasin à proximité de la gare de Genève en Suisse. Un homme de 33 ans a été interpellé dans un magasin. Après s'être rendu dans l'espace d'essayage, il tentait de ressortir avec un jean, sans même avoir enlevé l'antivol. Mais, plus étonnant, l'individu aurait maculé la cabine d'essayage d'excréments humains. Le suspect, d'origine roumaine, a reconnu les faits.

Rassemblés par JNE

## Exploitation forestière illégale dans la province de l'Ogooué-Ivindo

# Des exploitants chinois seraient impliqués

AEE

Libreville/Gabon

**YAN** Shu Guo, directeur de CDG, Li Dongxing, directeur général de Xing Wang Bois, Chen Weixing, directeur général adjoint de WCTS, Claude Liu, directeur général de KHLL, et Zhao Dongchen, représentant de la société GCIC, se trouvent, depuis près de cinq jours, en garde à vue prolongée, dans les locaux de l'antenne provinciale de la direction générale des Recherches (DGR) de l'Ogooué-Ivindo, basée à Makokou. Ils ont été interpellés dans le cadre d'une enquête sur l'exploitation forestière illégale très active dans cette province du nord-est du pays. Impliqué dans le même dossier, Zhang Ke, comptable de la société Sunry a, quant à lui, déjà été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Mako-



Photo : D.R

Un des grumiers arraisonné par les agents des Eaux et Forêts de Makokou.

kou, pour tentative de corruption du procureur de la République près le tribunal de première instance de la localité. Ces interpellations font suite à une mission de contrôle initiée par le ministère de l'Économie fo-

restière dans la province de l'Ogooué-Ivindo, qui a débuté à la mi-avril, et devrait se poursuivre jusqu'à la fin de ce mois fin. Les contrôles techniques effectués dans ce cadre dans les différentes entre-

prises de la région ont permis aux missionnaires des Eaux et Forêts, appuyés par les éléments de la DGR, de constater d'importantes infractions et anomalies sur lesquelles des techniciens spécialisés souhai-

tent avoir des compléments d'information.

**ENCLENCHER UNE ACTION JUDICIAIRE.** Une source judiciaire indique que les exploitants forestiers chinois, actuellement dans le collimateur de la justice, auraient sans doute bénéficié du coup de pouce des agents des Eaux et Forêts de la localité, pour se livrer à des activités illégales.

A ce qu'il semble, les prochains jours pourraient donner lieu à de nouvelles interpellations, notamment au sein de l'administration des Eaux et Forêts de Makokou, et de tous les services connexes, à qui il est reproché d'avoir fait preuve de laxisme, de complaisance et de manque de rigueur dans leurs missions quotidiennes.

Le parquet de Makokou, qui s'est déjà saisi du dossier, compte enclencher une action judiciaire dans les plus brefs délais.